

Brevet d'études du premier cycle du second degré.

Numéro d'inventaire : 2007.06034

Auteur(s) : Rémy Fougeray

Type de document : diplôme

Éditeur : Ministère de l'Education / académie de Caen

Imprimeur : Bellée

Date de création : 1964

Description : Impression en noir / mentions dactylographiées en noir / paraphe de l'élève au stylo bleu / tampon de l'inspection académique de la Manche.

Mesures : hauteur : 265 mm ; largeur : 200 mm

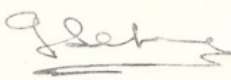

Notes : Diplôme du B.E.P.C. délivré le 20 décembre 1964.

Mots-clés : Brevets (élémentaire et supérieur)

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : 3ème

Autres descriptions : Langue : Français

ACADÉMIE DE LILLE	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE *****	DÉPARTEMENT DU NORD		
BREVET d'ÉTUDES du PREMIER CYCLE du SECOND DEGRÉ				
LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LILLE.				
VU le décret du 16 novembre 1959 VU l'arrêté du 4 janvier 1961 VU l'arrêté du 23 décembre 1968 VU le décret du 2 août 1977 VU l'arrêté du 2 août 1977 VU le procès-verbal des réunions du Jury pour la session de juin 1979				
NOM	PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	DÉPARTEMENT
DANG MOUGNOL	DIEUDONNE	06.03.1963	YAOUNDE	CAMEROUN
a été jugé(e) apte à obtenir le BREVET D'ÉTUDES DU PREMIER CYCLE DU SECOND DEGRÉ.				
Fait à LILLE le 1 ^{er} juillet 1979 pour le Recteur de l'Académie de Lille : l'Inspecteur d'Académie délégué :		Signature du Titulaire		
 G. SEPTOURS				
Ce diplôme n'est valable que revêtu du cachet de l'Inspection Académique.				
Il ne sera pas délivré de duplicata de ce diplôme. Il appartient au candidat d'établir lui-même les copies qui lui seront nécessaires et de les faire certifier conformes par le Maire ou le Commissaire de Police du lieu de sa résidence.				